

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 octobre 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 octobre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 octobre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Claude CARCELLER, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - Mme Christine FERNANDEZ- FAUCILHON suppléant de M. David CABLAT, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Véronique NEIL à M. Olivier SERVEL, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n°2844 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement ;*

*VU la délibération n°2904 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe assainissement ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;*

*VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 21 septembre 2022.*

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe assainissement 2022 de la section de fonctionnement au sein des chapitres 011, 66, 70, 75 et 77.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : Il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6287 d'un montant de 182.000,00 euros afin de tenir compte de l'évolution des refacturations de service entre budgets.
- Chapitre 66 « Charges financières » : Il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6611 d'un montant de 10.000,00 euros afin d'anticiper l'évolution des taux d'intérêts d'emprunts.
- Chapitre 70 « Produits des services » : Il est proposé de diminuer les crédits sur l'article 70611 de 53.000,00€ par virement au chapitre 75.
- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : Il est proposé d'augmenter les crédits sur l'article 757 de 195.000,00€ relatif au reversement de la redevance du délégataire.
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : Il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 778 d'un montant de 50.000,00 euros afin de constater les remboursements de taxe sur la consommation d'électricité et des pénalités de retards sur marchés.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la décision modificative n° 1 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section de fonctionnement pour un montant de + 192.000,00 €.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2993

Publication le 25/10/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 25/10/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221024-9384A-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

<b>RAPPORT</b>	<b>COMPÉTENCE</b>	
<i>Rapporteur :</i>		
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022</b>		
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 – 6287 « Remboursements de frais »	+ 182.000,00 €	
66 - 6611 « Charges financière d'intérêts»	+ 10.000,00 €	
70 - 70611 « Produits des services – redevances »		- 53.000,00 €
75 – 757 « Autres produits de gestion courante »		+ 195.000,00 €
77 – 778 « Autres produits exceptionnels »		+ 50.000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>192.000,00 €</b>	<b>192.000,00 €</b>